



## Charte de l'Amicale

### Article N° 1. Projet de « L'Amicale des Aidants de l'Accueil de Jour » (dite A<sup>3</sup>J)

A<sup>3</sup>J est un collectif de citoyens bénévoles dont l'objectif est l'organisation et la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration du quotidien des personnes en perte d'autonomie prises en charge par l'Accueil de Jour de l'APPS (Association Pour la Promotion de la Santé).

### Article N° 2. Nature des actions mises en œuvres

Les actions menées par A<sup>3</sup>J peuvent être de nature très diverse et viser des objectifs différents : animations, collecte de fonds privés, organisation de sessions informatives, participation à des programmes de santé publique nationaux, inscription dans des initiatives et projets locaux, etc.

A<sup>3</sup>J est libre de toute initiative visant à proposer un projet entrant dans son champ d'activité. Elle évalue au cas par cas l'opportunité de se positionner ou de mettre en œuvre une action spécifique. A<sup>3</sup>J doit toutefois œuvrer dans le cadre de cohérence fixé par les statuts et les valeurs associatives de l'APPS.

### Article N° 3. Fonctionnement de l'Amicale

Le fonctionnement d'A<sup>3</sup>J est basé sur :

- la mise en commun d'informations, de connaissances et de compétences,
- l'entraide et l'utilisation du dynamisme associatif,
- la recherche de synergies et de relations partenariales,
- la mobilisation de réseaux existants.

Chaque membre de l'Amicale contribue à sa manière et selon ses possibilités, à la vie et à l'efficacité du travail collectif mené.

### Article N° 4. Membres fondateurs

A<sup>3</sup>J est un collectif paritaire qui regroupe des citoyens bénévoles (aidants familiaux, proches, professionnels du secteur, etc.) et la « Commission Animation » du Conseil d'Administration de l'APPS.

Le 14 septembre 2007, à la création de « L'Amicale des Aidants de l'Accueil de Jour », les membres fondateurs sont :

Marie-José ABRAHAM, Etienne CAUSIN et Anne-Marie VERDIER, Administrateurs de l'APPS et Membres de la « Commission Animation ». Et Jacques ARMAND, Yvette BASTIEN, Simone BEDOUCH, Claudette BELMONTET, Gilbert DURRENS, Sylvie PECCOLO, Paulette RAMOND.

Par ailleurs, l'action d'A<sup>3</sup>J s'appuie sur un réseau de bénévoles dont l'effectif est variable et évolutif, selon le projet concerné, les compétences requises et les disponibilités des bénévoles (cf. article N°3).

### Article N° 5. Mise à disposition de ressources

L'Association Pour la Promotion de la Santé est la personne morale, « hôte » de ce collectif. Elle engage son nom et sa responsabilité dans les actions menées par A<sup>3</sup>J. L'Association peut décider au cas par cas et sur des actions spécifiques de dégager certaines ressources supplémentaires (personnels, ressources financières, etc.).

Les relations partenariales entre l'APPS et l'A<sup>3</sup>J sont définies et enregistrées par une Convention.

### Article N° 6. Gestion et utilisation des fonds perçus

L'engagement des membres d'A<sup>3</sup>J est totalement désintéressé.

Les fonds générés par les activités de l'Amicale devront servir exclusivement au bien-être des personnes en perte d'autonomie prises en charge à l'Accueil de Jour de l'APPS. Leur affectation sera décidée par le Conseil d'Administration de l'APPS, sur proposition de l'Amicale.

Les fonds levés seront intégrés au Compte de Résultat de l'Association et les flux financiers enregistrés par le système comptable analytique de l'APPS. De fait, la transparence des comptes et la conformité de l'usage qui est fait des fonds collectés, seront attestés annuellement par le Commissaire aux Comptes de l'APPS.

### Article N° 7. Droit de veto

Par Convention, le Conseil d'Administration de l'APPS bénéficie du droit de refuser la mise en œuvre d'une action portée par l'Amicale si celle-ci lui semblait être inopportune ou préjudiciable.

Fait à Castelsarrasin, le 14 septembre 2007.

Marie-José ABRAHAM  
*Administrateur APPS*

Etiennette CAUSIN  
*Administrateur APPS*

Anne-Marie VERDIER  
*Administrateur APPS*

Jacques ARMAND

Yvette BASTIEN

Simone BEDOUCH

Claudette BELMONTET

Gilbert DURRENS

Sylvie PECCOLO

Paulette RAMOND